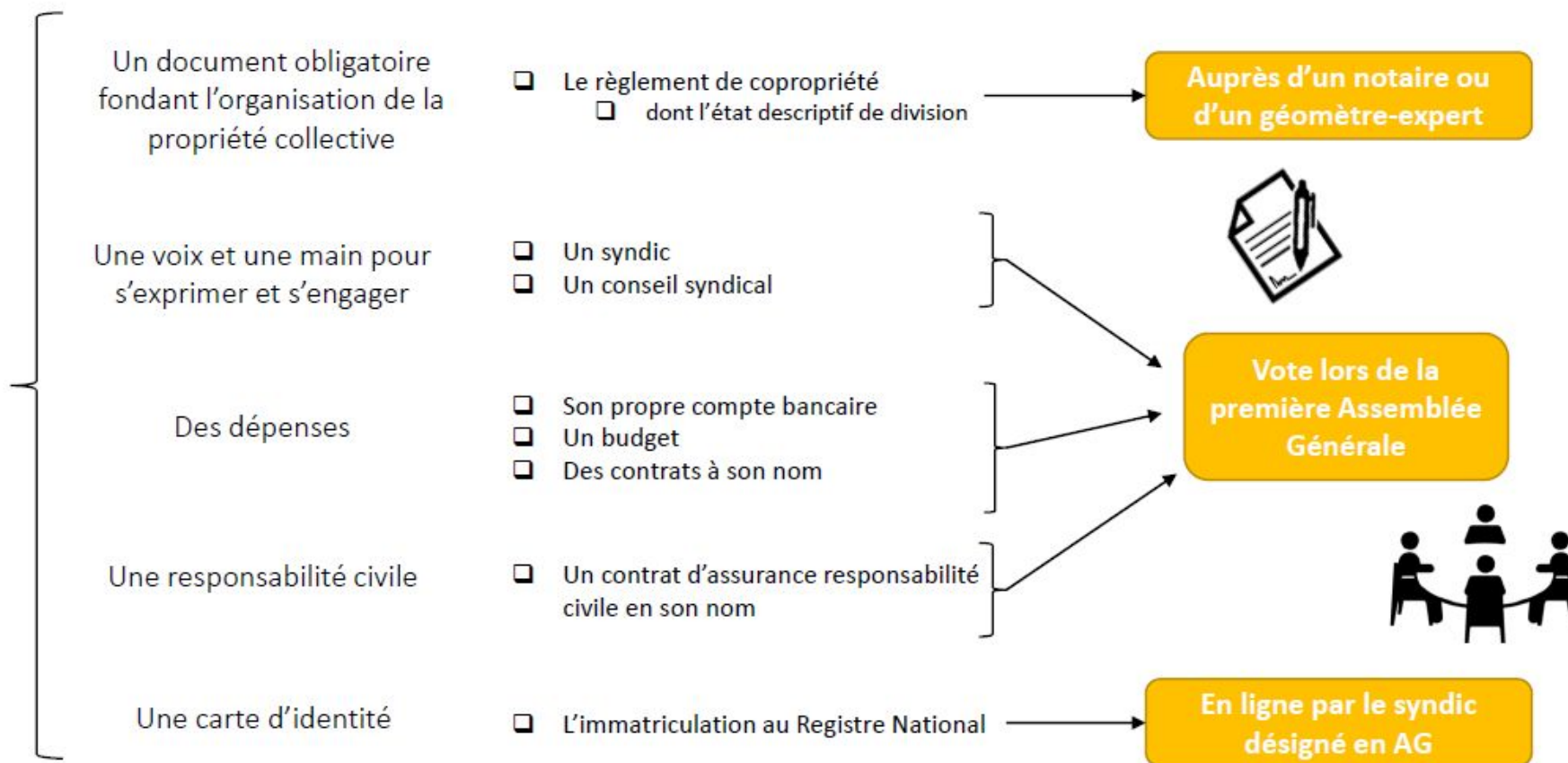


Bases de l'organisation de la copropriété

La copropriété, une personne à part entière



A quoi sert le POPAC ?

L'équipe vous accompagne gratuitement dans vos démarches pour l'identification de vos besoins, l'organisation de votre copropriété par le biais de conseils juridiques, assistance à la mise en place de la première assemblée générale, formation des syndicats bénévoles et conseils syndicaux, la préparation vers une démarche de projet permettant l'éligibilité aux aides de l'OPAH...

Etapes d'organisation

